

OBJET

**CREATION D'UNE STRUCTURE
D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A LA SOURCE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin de permettre la réhabilitation et la mise aux normes des trois grandes structures communales d'accueil de la petite enfance : Paul Demange, Sœur Colette et Léonel Payet, puis de répondre aux besoins d'accueil toujours croissants, la ville a décidé de construire une structure de transit pour l'accueil de la Petite Enfance. Ce projet se situe sur un terrain récemment acquis (Ex propriété Cotten) dans le secteur de la Source.

Cette opération propose de créer 3 unités d'accueil :

- une unité « petits » d'une capacité de 12 enfants âgés de 3 à 15 mois,
- une unité « moyens » d'une capacité de 14 enfants âgés de 15 à 20 mois,
- une unité « grands » d'une capacité de 16 enfants âgés de 20 mois à 3 ans.

Chaque unité d'accueil sera fonctionnelle en matière de soins, d'hygiène, d'activités et de jeux.

Autour de ces unités, les locaux sont organisés pour permettre :

- L'accueil des parents et des enfants (parking, atrium,),
- L'administration et la gestion des lieux (bureau de direction, locaux du personnel),
- L'intendance (fabrication des repas, lingerie, locaux de rangement),
- Les activités extérieures (aires de jeux).

Les travaux seront répartis en 5 lots :

- Lot 1 : Démolitions/VRD/Gros œuvre/Etanchéité,
- Lot 2 : Second Œuvre,
- Lot 3 : Electricité/ VMC/Climatisation,
- Lot 4 : Plomberie,
- Lot 5 : Monte charge.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 900 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

RAPPORT N° 07/3-44

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de création d'une structure d'accueil Petite Enfance à la Source ;



2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appel d'offres, et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE

RENE-PAUL VICTORIA


OBJET

**CREATION D'UNE STRUCTURE
D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A LA SOURCE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-44 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuver le projet de création d'une structure d'accueil Petite Enfance à la Source.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques comme suit :

DELIBERATION N° 07/3-44

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA